

Genre du véhicule 53) Machine de travail (Véhicule spécial) *	Marque de fabrication HYDREMA	Type 805	Fiche d'homologation No CH 54 13 01
---	----------------------------------	-------------	--

Constructeur HYDREMA., EK-9530 Stövring
 Identification sur la plaquette du constructeur "805"
 numéro du châssis ---
 Plaquette du constructeur à gauche, latéralement sur le chariot avant
 Numéro du châssis à côté de la plaquette du constructeur
 Identification du moteur "LF" devant le No du moteur, à gauche latéralement sur le bloc
 Importateur ERIC PROBST, Baumaschinen, Mongevon 19, 1033 Crissier

Châssis	Moteur
Nombre d'essieux/pneus <u>2 / 4</u>	Marque <u>PERKINS</u>
Suspension <u>-</u>	Construction <u>en ligne</u>
Direction <u>hydrostatique, assistance hydr., articulée</u>	Carburant <u>D</u>
Entraînement <u>toutes roues</u>	Refroidissement <u>eau</u>
Frein de service <u>hydraulique, 1 circuit, à disques à bain d'huile, sur toutes les roues</u>	Alésage <u>101,0</u>
	Cylindrée <u>4068</u>
Frein auxiliaire <u>mécanique, à disques à bain d'huile, sur les roues arrière</u>	Puissance en kW <u>56 (DIN)</u>
Frein d'arrêt <u>identique au frein auxiliaire</u>	Couple max. Nm <u>260</u>
Ralentisseur <u>-</u>	Déparasitage <u>-</u>
Contrôle 2 circuits <u>-</u>	Silencieux <u>2 rots, soudés ensemble: 400xØ145 mm et 530x120x210 mm</u>

Carrosserie/Équipement Pelle chargeuse / rétro-pelle \$)
 Nombre de portes 2 Indic. vitesse -
 Ceintures sécurité avant - arrière -
 Cale 1/ 430x190x240 mm Rétroviseurs 2/latéralement
 Antivol - Essuie-glace 1
 Réservoir carburant 1/ 180 litres, acier
 Avertisseur 1/ BOSCH E 20011 ou d'autres modèles homologués

Nombre de places total 1 av - centre - ar -

Dimensions	intérieur	extérieur	
Longueur	<u>---</u>	<u>6370</u>	Empattement <u>2320</u>
Largeur	<u>---</u>	<u>2250</u>	Essieu double av <u>-</u> ar <u>-</u>
Hauteur	<u>---</u>	<u>3740</u>	Voie av <u>1720</u> - <u>---</u>
Porte à faux avant	<u>---</u>	<u>2250</u>	Voie ar <u>1720</u> - <u>---</u>
Porte à faux arrière	<u>---</u>	<u>1800</u>	Braquage ø g <u>5100</u> d <u>5100</u>
Garde au sol	à vide <u>-</u>	<u>---</u>	en charge <u>-</u>

Poids	avant	arrière	total
Poids à vide	<u>2615</u>	<u>4585</u>	<u>7200</u>
Répartition charge	<u>avec pelle AV de 910 lt. et godet</u>		<u>AR de 110 lt.</u>
	<u>---</u>	<u>---</u>	<u>7200</u>
Poids garantis	<u>4080</u>	<u>4900</u>	<u>8980</u>
Pneus	<u>16.9 - 24</u>	<u>16.9 - 24</u>	
Ply/bar	<u>8 / 1,9</u>	<u>12 / 2,9</u>	
Charge	<u>3670</u>	<u>4820</u>	
pour Vmax	<u>35</u>	<u>40</u>	
Jantes	<u>W 14 x 24 acier</u>		

	mécanique	automatique
Garantie poids remorquable avec/sans frein	<u>---</u>	<u>---</u>
Garantie poids de l'ensemble	<u>---</u>	<u>---</u>
Poids remorquable testé	<u>---</u>	<u>---</u>
Charge garantie sur le toit	<u>---</u>	<u>---</u>
Vitesse maximale selon le constructeur	<u>35,0</u>	<u>---</u> km/h
testée <u>34,0</u> km/h à min-1 <u>2350</u>	moteur <u>---</u>	prise de force <u>---</u>

Emissions de bruit		Au passage	Mesure à l'arrêt	Remarques	Indications pour le permis de circulation	(Code)
Boîte de vitesses	i-e	dB/A	dB/A min-1			
m4	22,42	82,5	74,0 1650	ac)	Genre du véhicule <u>Machine de travail (véhicule spécial)</u>	
					Marque et type <u>HYDREMA 805</u>	
					Homologation No CH <u>5413 01</u>	
					Carrosserie <u>Pelle chargeuse / rétro-pelle</u>	
F	G	H	J	R	Places total <u>1</u>	avant
De fumée OCE annexe 3	ECE-24				Poids à vide <u>7200</u>	Carburant <u>D</u>
b = 1,90 à 2090 min-1	k = à min-1	k = à min-1	k = à min-1	k = à min-1	Charge utile <u>-</u>	Cylindrée <u>4068</u>
b = 2,00 à 2000 min-1	k = à min-1	k = à min-1	k = à min-1	k = à min-1	Poids total <u>7200</u>	CV-impôt <u>20,72</u>
b = à min-1	k = à min-1	k = à min-1	k = à min-1	k = à min-1		
O	O+P					
S Bacharach = 3,0	Pompe d'injection	C A V				

Remarques, modifications, conditions spéciales et inscriptions dans le permis de circulation

*) Véhicule spécial : - distance volant - vers l'avant du véhicule = 4000 mm.

x) Insonorisation : - le capot du moteur; - écrans d'absorption de chaque côté du moteur.

§) Équipement : - les feux de croisement doivent être montés sur les pare-boue avant;
 - le support du feu rouge à l'arrière droite doit être modifié, pour garder la distance du bord du feu;
 - la hauteur des feux de croisement, ainsi que la distance des clignoteurs AV-latéraux 5 (E) depuis l'avant du véhicule sont admises pour raisons techniques;
 - les miroirs d'angles sont fixés sur la protection de la benne;
 - des garde-boue sont exigés sur les 4 roues;
 - des bavettes sont exigées derrière les roues arrière; (la bande de roulement du pneu doit être recouverte jusqu'en haut et au moins de 100 mm au-delà du centre de l'essieu).

A noter dans le permis de circulation:

101 - Nombre de plombs: 1/; leur emplacement: sur butée de pleine charge.

118 - Vitesse max. 40 km/h; le disque indiquant la vitesse maximale est obligatoire.

125 - Autorisation spéciale obligatoire. (code 14 - les manoeuvres difficiles deux grands miroirs d'angles...)

137 - Signalisation jaune/noire: la protection à l'avant de la pelle.

138 - Protection : sur les dents de la pelle.

140 - Les béquilles doivent être rentrées et assurées solidement avant la course.

141 - Assurer : la pelle avec renfort de 185 mm; la rétro-pelle doit être repliée vers la droite et assurée par renfort de 540 mm.

160 - Montage : la protection avant avec des feux de gabarit; les feux arrière doivent être placés en position de circulation.

Lieu et date de l'homologation Lausanne, 28.05.84 Remplace la fiche d'homologation du

Schö/FR Lausanne, 25.09.84 - PI/BI (VD)

Service fédéral d'homologation